



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide sociale

Question écrite n° 85442

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur l'application des dispositifs d'aide sociale aux ressortissants européens en situation de précarité. On recense depuis quelques années un nombre toujours plus important de ressortissants européens vivant dans notre pays en situation de grande précarité. La récente réforme des critères d'éligibilité au revenu minimum d'insertion pour les étrangers conditionne toute assistance par les conseils généraux à une entrée régulière sur le territoire, pour travailler dans le cadre d'un contrat durable et à la perte soudaine d'emploi. Une majorité de ces étrangers, qui peuvent se déplacer librement au sein de l'espace européen mais ne peuvent pas y exercer d'activité professionnelle déclarée, se retrouvent ainsi exclus des dispositifs d'assistance sociale. Il souhaiterait qu'elle lui indique les mesures qui peuvent être mises en oeuvre pour assurer le suivi et l'assistance sociale des ressortissants européens.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85442

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1419